



Contrat prévoyance BNP

Par **Martine 20**, le **24/10/2019** à **10:07**

BONJOUR marque de politesse
J'ai découvert avoir un contrat prévoyance ouvert en 92/93. Je n'ai jamais ouvert et signé ce contrat, j'ai demandé que l'on me fournisse le double de ce contrat pas possible le contrat est trop vieux, je demande les modalités de ce contrat pas de réponse ils sont aux abonnés absents, je demande l'autorisation de prélèvement rien. Ce qu'il faut savoir c'est que les prélèvements n'indiquent rien sauf à partir de cette année ou c'est marqué prévoyance BNP, j'ai toujours pensé que je payais des frais de compte. Que faire je vous demande conseil. Merci d'avance

Par **chaber**, le **24/10/2019** à **16:36**

bonjour
j'ai demandé que l'on me fournisse le double de ce contrat pas possible le contrat est trop vieux, mauvais prétexte: contrat toujours en cours puisque vous payez toujours les cotisations. Faites une demande par LRAR. Sans réponse favorable il faudra saisir en LRAR le médiateur

Par **Martine 20**, le **24/10/2019** à **20:10**

Bonsoir
merci pour votre aide, je vais suivre votre conseil. Merci pour votre réactivité